



Plotton
IMMOBILIER

BAREME

D'HONORAIRES

2025

T. 04 28 70 31 00 F. 04 28 70 31 01

M. contact@plotton-immobilier.fr

A. 10/12 rue Nicolas Chaize, 42100 Saint-Étienne

SAS au Capital de 10 000,00 € - 838 457 653 RCS SAINT-ETIENNE
N°CPI 4202 2018 000 027 112 délivrée par CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.
Garantie financière : GALIAN - 89 Rue la Boétie, 75008 Paris



Syndic de copropriété
Gestion locative / Location
Transaction

plotton-immobilier.fr



Plotton
IMMOBILIER

CATALOGUE DETAILLE DES HONORAIRES DE COPROPRIETE 2025

Prestations relatives aux réunions et visites supplémentaires au-delà du contenu du forfait

DÉTAIL DE LA PRESTATION	MODALITÉS DE TARIFICATION CONVENUES
La préparation, la convocation et la tenue d'une assemblée générale supplémentaire de 2 heures, à l'intérieur d'une plage horaire allant de 18 heures à 20 heures	18,00 € TTC par copropriétaire, minimum perception 450,00 € TTC, Le cas échéant, majoration spécifique pour dépassement d'horaires convenus : 20 %
L'organisation d'une réunion supplémentaire avec le conseil syndical d'une durée de 1 heures, par rapport à celle(s) incluse(s) dans le forfait au titre du 7.1.3	TEMPS PASSE/TAUX HORAIRE
La réalisation d'une visite supplémentaire de la copropriété/avec rédaction d'un rapport/sans rédaction d'un rapport et/en présence du président du conseil syndical/hors la présence du président du conseil syndical (rayer les mentions inutiles), par rapport à celle(s) incluse(s) dans le forfait au titre du 7.1.1	Heures ouvrables 95,00 € TTC En dehors des heures ouvrables 120,00 € TTC

Prestations relatives au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division

DÉTAIL DE LA PRESTATION	MODALITÉS DE TARIFICATION CONVENUES
L'établissement ou la modification du règlement de copropriété à la suite d'une décision du syndicat prise en application de l'article 26 de la loi du 10 juillet 1965 (si l'assemblée générale décide, par un vote spécifique, de confier ces prestations au syndic)	Les parties conviennent que le montant des honoraires sera fixé lors de la décision de l'assemblée générale
La publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété ou des modifications apportées à ces actes	TEMPS PASSE/TAUX HORAIRE

Prestations de gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres

DÉTAIL DE LA PRESTATION	MODALITÉS DE TARIFICATION CONVENUES
Les déplacements sur les lieux	30,00 € TTC
La prise de mesures conservatoires	35,00 € TTC
L'assistance aux mesures d'expertise	55,00 € TTC
Le suivi du dossier auprès de l'assureur	55,00 € TTC

Les prestations effectuées en dehors des jours et heures ouvrables et rendues nécessaires par l'urgence sont facturées (rayer la mention inutile) :

- sans majoration ;
- * au coût horaire majoré de 15%

T. 04 28 70 31 00 F. 04 28 70 31 01

M. contact@plotton-immobilier.fr

A. 10/12 rue Nicolas Chaize, 42100 Saint-Étienne

SAS au Capital de 10 000,00 € - 838 457 653 RCS SAINT-ETIENNE
N°CPI 4202 2018 000 027 112 délivrée par CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.
Garantie financière : GALIAN - 89 Rue la Boétie, 75008 Paris



Syndic de copropriété
Gestion locative / Location
Transaction

plotton-immobilier.fr



Plotton
IMMOBILIER

Toute somme versée par l'assureur au syndic au titre de la couverture des diligences effectuées par ce dernier dans le cadre du règlement d'un sinistre vient en déduction de la rémunération due en application du présent article.

Prestations relatives aux travaux et études techniques

Les travaux dont la liste est fixée à l'article 44 du décret du 17 mars 1967 peuvent faire l'objet d'honoraires spécifiques.

Ces honoraires concernent :

- les travaux de conservation ou d'entretien de l'immeuble, autres que ceux de maintenance ou d'entretien courant ;
- les travaux portant sur les éléments d'équipement communs, autres que ceux de maintenance ;
- les travaux d'amélioration, tels que la transformation d'un ou de plusieurs éléments d'équipement existants, l'adjonction d'éléments nouveaux, l'aménagement de locaux affectés à l'usage commun ou la création de tels locaux, l'affouillement du sol et la surélévation de bâtiments ;
- les études techniques, telles que les diagnostics et consultations ;
- d'une manière générale, les travaux qui ne concourent pas à la maintenance et à l'administration des parties communes ou à la maintenance et au fonctionnement des équipements communs de l'immeuble.

Les honoraires complémentaires éventuels sont votés lors de la même assemblée générale que les travaux concernés et aux mêmes règles de majorité (article 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965).

Le présent contrat ne peut se lire comme fixant un barème relatif à ces honoraires spécifiques, même à titre indicatif.

Une telle rémunération fixée dans le projet de résolution soumis au vote de l'assemblée générale doit être exprimée en pourcentage du montant hors taxes des travaux, à un taux dégressif selon l'importance des travaux préalablement à leur exécution.

Le choix du prestataire par l'assemblée générale est précédé d'une mise en concurrence dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 21 de la loi du 10 juillet 1965 et à l'article 19-2 du décret du 17 mars 1967.

Les diligences entreprises par le syndic dans le cadre de la réalisation du diagnostic de performance énergétique collectif et de l'audit énergétique peuvent donner lieu à rémunération dans les conditions prévues au présent article.

Prestations relatives aux litiges et contentieux (hors frais de recouvrement)

DÉTAIL DE LA PRESTATION	MODALITÉS DE TARIFICATION CONVENUES
La mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé de réception	15.00 € TTC
La constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur	280.00 € TTC

T. 04 28 70 31 00 F. 04 28 70 31 01

M. contact@plotton-immobilier.fr

A. 10/12 rue Nicolas Chaize, 42100 Saint-Étienne

SAS au Capital de 10 000,00 € - 838 457 653 RCS SAINT-ETIENNE
N°CPI 4202 2018 000 027 112 délivrée par CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.
Garantie financière : GALIAN - 89 Rue la Boétie, 75008 Paris



Syndic de copropriété
Gestion locative / Location
Transaction

plotton-immobilier.fr



Plotton
IMMOBILIER

Le suivi du dossier transmis à l'avocat	TEMPS PASSE / TAUX HORAIRE
---	----------------------------

Autres prestations

DÉTAIL DE LA PRESTATION	MODALITÉS DE TARIFICATION CONVENUES
Les diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisition ou de disposition des parties communes	Les parties conviennent que le montant des honoraires sera fixé lors de la décision de l'assemblée générale confiant au syndic les prestations concernées
La reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) non approuvés ou non répartis (changement de syndic)	660,00 € TTC
La représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure (syndicat secondaire, union de syndicats, association syndicale libre) créée en cours de mandat ainsi qu'aux assemblées supplémentaires de ces mêmes structures si elles existaient antérieurement à la signature du présent contrat	TEMPS PASSE/TAUX HORAIRE
La constitution et le suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa 1 et 2 de la loi du 10 juillet 1965	TEMPS PASSE/TAUX HORAIRE
La constitution et le suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat	250,00 € TTC
L'immatriculation initiale du syndicat	280,00 € TTC

Frais et honoraires imputables aux seuls copropriétaires

Le coût des prestations suivantes est imputable au seul copropriétaire concerné et non au syndicat des copropriétaires qui ne peut être tenu d'aucune somme à ce titre.

PRESTATIONS	DÉTAILS	TARIFICATION PRATIQUÉE
Frais de recouvrement	Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception	36,00 TTC
(art. 10-1 a de la loi du 10 juillet 1965)	Relance après mise en demeure	40,00 TTC
	Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé	55,00 TTC
	Frais de constitution d'hypothèque	130,00 TTC
	Frais de mainlevée d'hypothèque	130,00 TTC
	Dépôt d'une requête en injonction de payer	130,00 TTC
	Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement en cas de diligences exceptionnelles)	280,00 TTC

T. 04 28 70 31 00 F. 04 28 70 31 01

M. contact@plotton-immobilier.fr

A. 10/12 rue Nicolas Chaize, 42100 Saint-Étienne

SAS au Capital de 10 000,00 € - 838 457 653 RCS SAINT-ETIENNE
N°CPI 4202 2018 000 027 112 délivrée par CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.
Garantie financière : GALIAN - 89 Rue la Boétie, 75008 Paris



Syndic de copropriété
Gestion locative / Location
Transaction

plotton-immobilier.fr



Plotton
IMMOBILIER

Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement en cas de diligences exceptionnelles).

250,00 € TTC

PRESTATIONS	DETAILS	TARIFICATION PRATIQUÉE
Frais et honoraires liés aux mutations	Etablissement de l'état daté	380,00 € TTC
	(Nota. - Le montant maximum applicable aux honoraires d'établissement de l'état daté, fixé en application du décret prévu à l'article 10-1 b de la loi du 10 juillet 1965 s'élève à la somme de ___)	
	Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965)	150,00 € TTC

PRESTATIONS	DÉTAILS	TARIFICATION PRATIQUÉE
Frais de délivrance des documents sur support papier (art. 33 du décret du 17 mars 1967 et R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation)	Délivrance d'une copie du carnet d'entretien	25 .00 € TTC
	Délivrance d'une copie des diagnostics techniques	55.00 € TTC
	Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel mentionnées à l'article R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation	65.00 € TTC
	Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes (hors notification effectuée en application de l'article 18 du décret du 17 mars 1967)	20.00 € TTC

T. 04 28 70 31 00 F. 04 28 70 31 01

M. contact@plotton-immobilier.fr

A. 10/12 rue Nicolas Chaize, 42100 Saint-Étienne

SAS au Capital de 10 000,00 € - 838 457 653 RCS SAINT-ETIENNE
N°CPI 4202 2018 000 027 112 délivrée par CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.
Garantie financière : GALIAN - 89 Rue la Boétie, 75008 Paris



Syndic de copropriété
Gestion locative / Location
Transaction

plotton-immobilier.fr



BAREME D'HONORAIRES DE LOCATION 2025

	HONORAIRES		A LA CHARGE	
	HT	TTC	Propriétaire	locataire
A) LOCAUX DESTINES A L'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989 Article 5 - LOI ALUR				
Article 1 : HONORAIRES DE VISITE (constitution du dossier et rédaction du bail)		16 € TTC / M2	8 € TTC /m2	8 € TTC /m2
Article 2 : HONORAIRES D'ETAT DES LIEUX		6 € TTC / m2	3 € TTC/m2	3 € TTC/m2
Article 3 : HONORAIRES D'ENTREMISE		2.00% TTC du montant du loyer annuel hors charges.	2.00% TTC du montant du loyer annuel hors charges.	
Article 4 : HONORAIRES DE REDACTION DE BAIL HABITATION EN RENOUVELLEMENT DEPLAFONNE	125.00 €	150.00 €	50%	50%
Article 5 : HONORAIRES DE REDACTION D'UN AVENANT	133,33 €	160.00 €	50%	50%
Article 6 : MISE AU CONTENTIEUX LOCATAIRE				
Frais de constitution de dossier, plus éventuellement honoraires correspondant à l'application de la clause pénale si elle est encaissée par le propriétaire	166.67 €	200.00 €	100%	
Article 7 : RAPPELS DE LOYERS				
Rappel adressé 12 jours après la date d'exigibilité du loyer, compris les frais d'envoi simple	10.00 €	12.00 €	100%	
2ème rappel adressé 22 jours après la date d'exigibilité du loyer	8,33% des sommes dues	10% des sommes dues	100%	
Article 8 : CHEQUE OU PRELEVEMENT SANS PROVISION				
Frais de retour	35.00 €	42.00 €	100%	

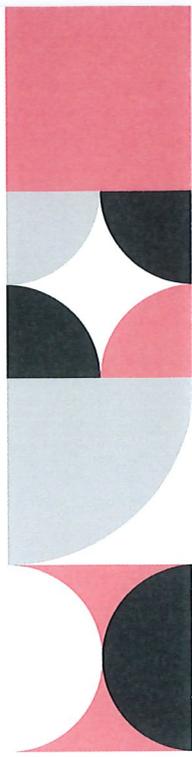
T. 04 28 70 31 00 F. 04 28 70 31 01

M. contact@plotton-immobilier.fr

A. 10/12 rue Nicolas Chaize, 42100 Saint-Étienne

SAS au Capital de 10 000,00 € - 838 457 653 RCS SAINT-ETIENNE
N°CPI 4202 2018 000 027 112 délivrée par CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.
Garantie financière : GALIAN - 89 Rue la Boétie, 75008 Paris





B) LOCAUX DESTINES A L'HABITATION DROIT COMMUN, GARAGES ET PARKINGS				
Article 1 : HONORAIRES DE LOCATION + REDACTION BAIL POUR HABITATION DROIT COMMUN, GARAGES ET PARKINGS		15 % TTC du montant du loyer annuel HC	50%	50%
Article 2 : REDACTION d'un bail d'habitation droit commun UNIQUEMENT				
Partie fixe	66.67 €	80.00 €	50%	50%
+ 2.50 % du loyer annuel	2.50 %	3.00 %	50%	50%
Article 3 : REDACTION d'un bail garages et parkings UNIQUEMENT				
Partie fixe	91.67 €	110.00 €	50%	50%

HONORAIRES		A LA CHARGE	
HT	TTC	Propriétaire	locataire

C) LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL				
Article 1 : HONORAIRES DE LOCATION ET DE REDACTION				
1 - Recherche et sélection du locataire et négociation du bail				
sur le montant annuel des loyers HT	16.67%	20.00%	50%	50%
si absence de recherche de locataire (cession du droit au bail ou vente du fonds de commerce par l'ancien locataire)	9.00%	10.80%	50%	50%
2 - Rédaction d'actes				
sur le montant annuel des loyers HT	7.50%	9,00%	50%	50%
Article 2 : HONORAIRES DE REDACTION - RENOUELEMENT DE BAIL - AVENANT AU BAIL -				
Rédaction d'actes :				
1 - rédaction d'un avenant de révision sur le montant des loyers annuels TTC révisés avec un minimum de 600 € H.T.	2.50 %	3.00 %		100%
+ montant partie fixe	60.00 €	72.00 €		100%
2 - rédaction de bail en renouvellement sur le montant des loyers annuels TTC révisés avec un minimum de 150 € TTC et un maximum de 650 € TTC.	5.50 %	6.60 %		100%

T. 04 28 70 31 00 F. 04 28 70 31 01

M. contact@plotton-immobilier.fr

A. 10/12 rue Nicolas Chaize, 42100 Saint-Étienne

SAS au Capital de 10 000,00 € - 838 457 653 RCS SAINT-ETIENNE
N°CPI 4202 2018 000 027 112 délivrée par CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.
Garantie financière : GALIAN - 89 Rue la Boétie, 75008 Paris





Plotton
IMMOBILIER

+ montant partie fixe	66.67 €	80.00 €		100%
D) PRESTATIONS PARTICULIERES BAIL D'HABITATION DROIT COMMUN, LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL				
Article 1 : RAPPELS DE LOYERS - PROVISION CLAUSE PENALE				
pour le 1 ^{er} rappel adressé 12 jours après la date d'exigibilité du loyer, compris les frais d'envoi simple	12.50 €	15.00 €		100%
Pour le 2 ^{ème} rappel avec mise en demeure adressé 22 jours après la date d'exigibilité du loyer	8.33 % des sommes dues	10% des sommes dues		100%
Article 2 : MISE AU CONTENTIEUX LOCATAIRE				
Frais de constitution de dossier, plus éventuellement honoraires correspondant à l'application de la clause pénale si elle est encaissée par le propriétaire	208.33 €	250.00 €		100%
Article 3 : FRAIS DE DEMANDE DE REGLEMENT ET DE CORRESPONDANCE				
par appel émis révisable en fonction de l'évolution des tarifs postaux en vigueur	2.50 €	3.00 €		100%
Article 4 : CHEQUE OU PRELEVEMENT SANS PROVISION				
Frais de retour	41.67 €	50.00 €		100%
Article 5 : ETABLISSEMENT D'UN ETAT DES LIEUX				
Par un huissier de justice ou un prestataire selon facture :			50%	50%
En dehors d'une location, effectué par nos soins à la vacation :	2.5 € HT/m2	3 € TTC /m2	50%	50%

La remise d'une note est obligatoire

T. 04 28 70 31 00 F. 04 28 70 31 01

M. contact@plotton-immobilier.fr

A. 10/12 rue Nicolas Chaize, 42100 Saint-Étienne

SAS au Capital de 10 000,00 € - 838 457 653 RCS SAINT-ETIENNE
N°CPI 4202 2018 000 027 112 délivrée par CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.
Garantie financière : GALIAN - 89 Rue la Boétie, 75008 Paris



Syndic de copropriété
Gestion locative / Location
Transaction

plotton-immobilier.fr



BAREME D'HONORAIRES DE GESTION 2025

	HONORAIRES		A LA CHARGE	
	HT	TTC	Propriétaire	locataire
Article 1 : DEFINITION DE LA MISSION				
1 : Les honoraires principaux sont fixés définitivement à la signature du mandat				
2 : Ils sont calculés par application au montant des encaissements d'un pourcentage librement débattu entre les parties				
3 : Ces honoraires s'entendent pour une administration normale de l'immeuble et couvrent: >La surveillance des travaux d'entretien et de conservation courante de celui-ci > Les rapports avec les administrations, les compagnies d'assurances > La gestion des locataires > L'établissement des loyers et des opérations courantes de leur perception > La tenue des comptes Ils ne couvrent pas les frais de correspondance et de papeterie prévus à l'article 4 ci-après et les prestations particulières				
4 : Ces honoraires sont en totalité à la charge du propriétaire				
5 : Les pourcentages actuellement pratiqués sont donnés à titre indicatif à l'article 2 ci-après. Ce pourcentage est fixé distinctement pour chaque bien appartenant à un même mandat				
Article 2 : TAUX DES HONORAIRES SUR ENCAISSEMENT				
Base de calcul du taux plus charges pour les loyers annuels pour un même locataire:				
> Inférieur à 1300 € / Forfait	166,67 €	200,00 €	100%	
> De 1301 € à 2500 €	8,33%	10%	100%	
> De 2501 € à 6500 €	7%	8,40 €	100%	
> De 6501 € à 16 000 €	6,50%	7,80%	100%	
> Plus de 16 001 €	6%	7,20%	100%	

T. 04 28 70 31 00 F. 04 28 70 31 01

M. contact@plotton-immobilier.fr

A. 10/12 rue Nicolas Chaize, 42100 Saint-Étienne

SAS au Capital de 10 000,00 € - 838 457 653 RCS SAINT-ETIENNE
N°CPI 4202 2018 000 027 112 délivrée par CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.
Garantie financière : GALIAN - 89 Rue la Boétie, 75008 Paris





Plotton
IMMOBILIER



Article 3 :				
Les honoraires ainsi déterminés en application des articles 1 et 2 ci-avant s'entendent pour les encaissements mensuels des loyers + charges et l'établissement d'un compte de gestion trimestriel				
Article 4 : FRAIS DE CORRESPONDANCE ET DE PAPETERIE				
Par compte de gestion trimestriel et révisable une fois par an au 1er janvier de chaque année.	12,50 €	15 €	100%	
PRESTATIONS PARTICULIERES				
Article 5 : DOSSIER ANAH				
Constitution et dépôt du dossier définitif	125,00 €	150,00 €	100%	
Suivi des travaux : Honoraires appliqués sur le montant TTC des travaux tel qu'indiqué à l'article 6 ci-après et en accord entre les parties.				
Article 6 : TRAVAUX				
Pour les propriétaires qui décident d'engager des travaux en vue de l'amélioration ou de la conservation de leurs biens ou par suite de sinistre, Plotton IMMOBILIER, facturera des honoraires pour le suivi de ces travaux. Cet acte n'entrant pas dans le cadre de la gestion courante d'un bien immobilier				
Taux appliqué sur le montant TTC des travaux:				
> Inférieur à 2500 €. Forfait	79,17 €	95,00 €	100%	
> De 2501 € à 15 000 €	5%	6%	100%	
> De 15 001 € à 40 000 €	4%	4,80%	100%	
> Au dessus de 40 001 €	3,75%	4,50%	100%	
Article 7 : ETABLISSEMENT D'UNE NOTE D'INFORMATION REVENUS FONCIERS "FEUILLE BLEUE"				

plotton-immobilier.fr

T. 04 28 70 31 00 F. 04 28 70 31 01

M. contact@plotton-immobilier.fr

A. 10/12 rue Nicolas Chaize, 42100 Saint-Étienne

SAS au Capital de 10 000,00 € - 838 457 653 RCS SAINT-ETIENNE
N°CPI 4202 2018 000 027 112 délivrée par CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.
Garantie financière : GALIAN - 89 Rue la Boétie, 75008 Paris



Syndic de copropriété
Gestion locative / Location
Transaction



Ploton

IMMOBILIER

Les informations connues par nos services sont regroupées conformément aux dispositions fiscales en vigueur, en vue de faciliter la rédaction annuelle des revenus fonciers du mandant				
Par déclaration/ par " feuille bleue"				
> Pour un lot isolé	66,67 €%	80,00 €	100%	
> Pour un immeuble en gestion pure	75,00 €	90,00 €	100%	
Article 8 : FRAIS DE PHOTOCOPIE				
> Par photocopie	0,33 €	0,40 €	100%	
> Recto-verso	0,38 €	0,45 €	100%	
Article 9 : DEMANDE D'ACOMPTE EXCEPTIONNEL				
> Par acompte	7,50 €	9,00 €	100%	
Article 10 : DECLARATION DE TVA				
> Déclarations annuelles	75,00 €	90,00 €	100%	
> Déclarations trimestrielles	133,33 €	160,00 €	100%	
> Déclarations mensuelles	150,00 €	180,00 €	100%	
Article 11 : VACATION				
> Heures ouvrables	79,17 €	95,00 €	100%	
> En dehors : Majoration de 25%			100%	
Article 12 : CONGE POUR VENTE OU REPRISE				
> Mise en place + suivi dossier (forfait)	125,00 €	150,00 €	100%	
Article 13 : ASSURANCE GARANTIE DES LOYERS, CHARGES ET DETERIORATIONS IMMOBILIERES				
> Lots habitation ou mixtes et garages dépendants		2,30%	100%	
> Plus absence locataire (Voir conditions)		Sur demande	100%	
Article 14 : DEFINITION DES HEURES OUVRABLES				
> Du lundi au Vendredi de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H30				
Article 16 : MISE EN PLACE DES DIAGNOSTICS				
> D.P.E.	25,00 €	30,00 €	100%	
> E.R.N.M.T.	15,00 €	18,00 €	100%	
> D.A.P.P.	25,00 €	30,00 €	100%	
> SURFACE	17,50 €	21,00 €	100%	
> C.R.E.P.	17,50 €	21,00 €	100%	
> ELECTRICITE/GAZ	27,50 €	33,00 €	100%	

La remise d'une note est obligatoire

T. 04 28 70 31 00 F. 04 28 70 31 01

M. contact@ploton-immobilier.fr

A. 10/12 rue Nicolas Chaize, 42100 Saint-Étienne

SAS au Capital de 10 000,00 € - 838 457 653 RCS SAINT-ETIENNE
N°CPI 4202 2018 000 027 112 délivrée par CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.
Garantie financière : GALIAN - 89 Rue la Boétie, 75008 Paris



Syndic de copropriété
Gestion locative / Location
Transaction

ploton-immobilier.fr

BAREME D'HONORAIRES TRANSACTION 2025

				HT	TTC
De	0 €	à	10 000 €	833,33 €	1 000,00 €
De	10 001 €	à	100 000 €	4 166,67 €	5 000 €
De	100 001 €	à	200 000 €	5,00%	6,00%
De	200 001 €	à	350 000 €	4,17%	5,00%
Plus de	350 001 €			3,33%	4,00%

A la charge du vendeur sauf convention expresse différente stipulée dans les pièces écrites.

La remise d'une note est obligatoire

Taux TVA en vigueur à ce jour : 20%
sur le prix de vente

T. 04 28 70 31 00 F. 04 28 70 31 01

M. contact@plotton-immobilier.fr

A. 10/12 rue Nicolas Chaize, 42100 **Saint-Étienne**

SAS au Capital de 10 000,00 € - 838 457 653 RCS SAINT-ETIENNE
N°CPI 4202 2018 000 027 112 délivrée par CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.
Garantie financière : GALIAN - 89 Rue la Boétie, 75008 Paris

